

Bachelier en biopharmaceutique (alternance)

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE FB 105 Immunologie			
Code	PAFB1B05	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Louise-Marie VINCENT (louise-marie.vincent@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'immunologie vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances relatives au fonctionnement physiologique et pathologique du système immunitaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'AA, l'étudiant

- définit le vocabulaire spécifique relatif à la physiologie, l'anatomie, l'histologie du système immunitaire humain
- utilise correctement les termes spécifiques de la physiologie, anatomie, histologie et pathologie du système immunitaire humain.
- décrit, avec précision, le système immunitaire humain, ainsi que ses constituants, tant cellulaires que moléculaires.
- explique, avec précision, le fonctionnement du système immunitaire humain, ainsi que le(s) rôle(s) des différents constituants tant cellulaires que moléculaires
- explique les dysfonctionnements du système immunitaire amenant à des pathologies ; par exemple : hypersensibilités, immunodéficiences,....

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAFB1B05A Immunologie

15 h / 1 C

Contenu

Introduction

Immunité aspécifique : acteurs moléculaires et cellulaires, réponses non spécifiques de l'organisme face à une agression

Immunité spécifique : acteurs moléculaires et cellulaires, réponses spécifiques cellulaires et humorales.

La vaccination

Les dysfonctionnements du système immunitaire hypersensibilités/immunodéficience

Démarches d'apprentissage

Cours magistral richement illustré (powerpoint) et notes de cours. Les deux sont indissociables et complémentaires.

Si l'occasion se présente : documentaire, conférence... dont le contenu peut faire partie de l'examen (précisé par l'enseignante)

Dispositifs d'aide à la réussite

Focus explicite sur les points importants de la matière

L'enseignante est disponible à la fin du cours ou sur Rdv pour répondre aux éventuelles questions

L'enseignante pose des questions durant le cours pour stimuler la réflexion, pour que l'étudiant puisse vérifier sa compréhension, sa qualité d'étude

Sources et références

La liste des ouvrages se trouve dans le syllabus et/ou sur le diaporama (disponibles sur ConnectEd)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

La liste des ouvrages se trouve dans le syllabus et/ou sur le diaporama (disponibles sur ConnectEd)

Les notes de cours sont disponibles sur ConnectEd

les diaporamas sont disponibles sur ConnectEd lorsque le chapitre est terminé

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation				100		100

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).